

AUTOUR D'UN PROCÈS...

J'ai eu plus de chance que mon ami et camarade Roger Mai incarcéré à la prison de Nice, sur simple dénonciation de la C.F.D.T. Décidément, les gens de la C.F.D.T. peuvent difficilement échapper à la logique de leur politique qui «*porte répression comme la nuée l'orage*» (et, aussi, aux exigences d'une campagne électorale qu'ils ont ardemment souhaitée et qui s'avère difficile du fait de leurs compromissions avec le pouvoir!).

Je suppose que, lorsque cet article paraîtra, notre ami Roger Mai aura trouvé sa liberté... Il serait scandaleux qu'il en fût autrement et nous amènerait à nous interroger sur l'extrême rigueur dont on fait preuve à l'égard d'un responsable syndical comparée à l'extrême mansuétude dont on fait preuve à l'égard des truands de tout poil. Il faudrait alors nous résigner à l'idée, qu'aux yeux de toute une génération de magistrats formés à l'école de l'«*humanisme*» chrétien de la C.F.D.T., mieux vaut descendre un flic, torturer une vieille dame pour lui subtiliser ses économies que d'assumer des responsabilités au compte de la C.G.T.F.O., c'est-à-dire, en dernière analyse, de la classe ouvrière.

Cela étant dit, il me faut reconnaître qu'en ce qui me concerne et dans le procès intenté par Edmond Maire et la C.F.D.T., le Président du Tribunal Correctionnel et le Ministère Public ont été d'une correction absolue en s'efforçant de s'en tenir à l'application stricte de la loi de 1881.

Edmond Maire, qui se prend pour un homme d'État, avait espéré obtenir la caution morale de la 3^{ème} Chambre du Tribunal Correctionnel de Nantes... Elle lui a été sèchement refusée!

Eu égard aux exigences de la C.F.D.T., j'ai été condamné au «*minimum de la peine*» avec, Ouest-France dixit, «*les excuses du Président*».

Mais, il me faut honnêtement reconnaître que juridiquement (et, en la matière, le Tribunal juge souverainement), j'ai perdu le procès... Mais, tout aussi honnêtement, nous pouvons très tranquillement affirmer que, politiquement, nous avons gagné ce qui, pour un procès qu'Edmond Maire et la C.F.D.T. avaient eux-mêmes voulu politique, est, finalement, l'essentiel.

Quant au déroulement du procès lui-même, on peut dire quelques mots. Edmond Maire s'était fait représenter par Maître Leclercq du Barreau de Paris, lequel a estimé judicieux de me reprocher de «*n'être pas courageux*» (comme quoi on peut impunément «*diffamer*» quelqu'un lorsqu'on est protégé par la «*robe*»), alors que j'assumais en personne ma défense pendant que son illustrissime client n'avait pas eu, lui, le courage d'assumer personnellement le procès politique qu'il m'avait, lui-même, intenté.

Mais tout ceci n'est pas bien grave... Par contre, on peut être assuré que le débat ouvert avec ce procès n'est pas clos. D'ores et déjà les débats ont permis de clarifier au moins un problème que la C.F.D.T. s'ingéniait à maintenir dans une sorte de flou artistique. Maître Leclercq a longuement insisté sur le fait que la C.F.D.T. était l'héritière et la continuatrice de la C.F.T.C., c'est-à-dire du «*syndicalisme*» chrétien, alors que moi j'étais un de ceux qui continuait la C.G.T. Voilà, au moins, un point sur lequel nous sommes pleinement d'accord! J'avouerai d'ailleurs à Maître Leclercq que mon «*intelligence diabolique*» (1) m'avait, depuis fort longtemps déjà, permis de comprendre que la prétendue «*déconfes-*

(1) diabolique: qui vient du diable (Littré)!

sionnalisation» de la C.F.D.T. n'était qu'un masque dont elle s'affublait pour mieux pénétrer des milieux qui lui étaient traditionnellement hostiles. Avis aux gogos de «gauche» (ou de droite!) qui ont cru au caractère «laïque» voire même «révolutionnaire» de la C.F.D.T. La centrale d'Edmond Maire est pleinement demeurée fidèle à ses origines. Elle l'a elle-même solennellement proclamé à l'audience de la 3^{ème} Chambre du Tribunal Correctionnel de Nantes... dont acte!

Eh bien, les filiations historiques étant ainsi clairement définies (et revendiquées!) cela devrait normalement nous aider à mieux comprendre la nature, le rôle et la place occupée, depuis ses origines, par les «syndicats» chrétiens «suscités» pour s'opposer, ne l'oublions pas, à l'action des syndicats que les travailleurs avaient eux-mêmes construits et qui s'étaient regroupés dans la *Confédération Générale du Travail*.

Mais comme je n'ai pas l'intention d'encourir le risque d'un nouveau procès politique (et, qui sait, peut-être, me retrouver «au trou» comme mon ami Roger Mai), je me garderai bien (pour le moment!) d'argumenter personnellement.

Alors, amis et camarades lecteurs de l'*Ouest-Syndicaliste* qui souhaitez être mieux informés sur les origines, la nature et la place de la C.F.D.T., je vous renvoie à un excellent ouvrage publié au Seuil (ce qui, pour la C.F.D.T., devrait normalement constituer une référence) que tout militant ouvrier, soucieux de comprendre son temps devrait avoir lu! Son titre: «*Ni droite ni gauche - L'idéologie fasciste en France*», son auteur: Zeev Sternhell.

Dans son livre et, indépendamment de ses opinions personnelles qui, bien entendu, relèvent de sa propre responsabilité, l'auteur a accumulé une somme considérable de références historiques qui doivent, selon moi, aider à mieux comprendre la tradition dont Edmond Maire et la C.F.D.T. se réclament et dont ils se veulent les continuateurs.

A partir de là, le lecteur sera mieux à même de juger si les craintes que j'exprime quant aux conséquences possibles de la politique voulue par la C.F.D.T. sont, ou non, fondées!

Mais finissons-en avec les «chrétiens» (de gauche) et leurs états d'âme pour dire un mot de la campagne pour les élections à la Sécurité Sociale que tout le monde prépare à sa manière... la C.F.D.T. en faisant jeter en prison un secrétaire d'U.D., membre de la *Commission Exécutive Confédérale* de la C.G.T.F.O. et la C.G.T. en réclamant du «nouveau» pour la Sécurité Sociale.

On aimerait être un peu mieux renseignés sur la nature du «nouveau» réclamé par la C.G.T., car «du nouveau» le Gouvernement nous en fabrique tous les jours (et pas seulement à la Sécurité Sociale).

Les militants de la C.G.T.F.O. qui sont bien autre chose que de simples «acteurs du changement» mis en oeuvre par le Gouvernement ne se battent pas pour du «nouveau» mais tout bonnement pour la défense des «acquis» que des décennies de lutte syndicale nous ont permis d'arracher! Nous ne sommes plus en mai 1981 où on pouvait de bonne foi, se prononcer pour un changement mal défini. Le changement, nous savons maintenant ce que c'est: la réaction sur toute la ligne!

Mais s'il y a un domaine où nos gouvernants n'ont manifestement pas aucune envie d'opérer un quelconque changement, c'est bien celui des institutions de la V^{ème} République qu'ils utilisent sans vergogne pour mettre en oeuvre (au nom des nécessités du changement) une politique de plus en plus cyniquement anti-ouvrière.

Autrement dit, en matière constitutionnelle et, en dépit des promesses électorales (autant en emporte le vent!), non seulement pas de changement mais permanence... Permanence «*du coup d'État permanent!*».

Alexandre HÉBERT.